



# La Lettre du Petit Burgalaysien

De Juillet 2013

" Suite aux inondations catastrophiques du 18 juin dernier, survenues dans le canton et ailleurs dans les Pyrénées, le Maire et le Conseil Municipal souhaitent aux personnes victimes de ces folles eaux beaucoup de courage et de volonté pour retrouver une vie normale. A l'occasion de ces évènements la commune a offert ses moyens aux collectivités touchées pour aider les sinistrés".

## Editorial

*Il faut détruire le Vespa Velutina.*

Depuis quelques années le frelon asiatique fréquente nos contrées et particulièrement notre village où plusieurs administrés font œuvre de civisme et le capturent en grand nombre.

Le piège fatal consiste à mélanger de l'eau et de la bière ou du miel et de suspendre l'appât.

Cet insecte est classé sur la liste des dangers sanitaires par arrêté ministériel du 26 décembre 2012. Afin de suivre son expansion la Direction Départementale de la Protection des Populations demande à informer la Mairie sur les points suivants :

- Localisation d'un nid (taille, hauteur et diamètre) et l'espèce d'arbre qui le supporte,
- Nombre de frelons observés devant une ruche,
- Nid dans un bâtiment avec description de ce dernier.

Les éléments seront centralisés et transmis au service concerné afin qu'une lutte efficace soit engagée pour éradiquer le Vespa Velutina.

Le maire,

**Alain Ladevèze**

## Projets et Travaux Communaux

- Les restaurations des murs de Lias et de la Clote sont reconnues nécessaires et approuvées par le Conseil municipal. L'entreprise Mengarduque a remporté l'appel d'offres lancé par la Communauté des communes et ces chantiers sont en cours.

Le financement de ces travaux se décompose ainsi;

- Coût global : 24.175€ hors taxes
- Part de la communauté des communes: 10 260€
- Part à la charge de la commune: 13 915€

Seule la Région peut nous attribuer une subvention que nous avons sollicitée auprès de l' élu local, à savoir, Monsieur Jean Luc Rivière. Il faut préciser que ces fonds communautaires sont prélevés de notre enveloppe globale dédiée au pool routier.

- Renouvellement des menuiseries de l'appartement de l'école par l'entreprise Vignaux (4009,59€ HT), exécuté en février dernier.

- Restauration du portail du nouveau cimetière en cours de réalisation.

### **Informations diverses**

- Budget général 2013 : pas d'augmentation communale des quatre taxes (Taxes : d'habitation, foncières, non bâtie et bâtie, contribution foncière des entreprises).

- Budget eau : une majoration de l'eau est appliquée pour tenir compte d'une nouvelle redevance sur le prélèvement à la source. Tarif actuel 0,52€ le m<sup>3</sup>, il passera à 0,61€ le m<sup>3</sup>. Accord à l'unanimité.

- Travaux du cimetière : nous avons demandé un devis à la Communauté des Communes, organisme agréé pour les travaux de récupération des tombes abandonnées (ces travaux sont estimés à 3200€ TTC maximum) ; tous les ossements seront regroupés dans un cercueil enterré à l'arrière de la chapelle. La liste de ces défunts sera disponible à la mairie. Après cette opération la commune pourra mettre à la vente ces nouvelles concessions.

- Délibération pour l'occupation du dépositaire communal :

Une autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. Au-delà d'un semestre l'occupation sera facturée 100€ par mois à la famille.

- Zonage d'assainissement :

L'enquête publique est ouverte du 12 juin au 12 juillet 2013, le dossier est consultable à la Mairie et à la Communauté des Communes ; cette procédure obligatoire est en cours dans toutes les communes du Canton

- Employé communal :

Trois candidats étaient en lice, M.LAPOULE Sébastien a été renouvelé dans ses fonctions

- L'Université de Toulouse (INP.ENSAT) va réaliser des études de sol entre mai et décembre 2013, des étudiants géologues sont donc susceptibles d'entrer dans diverses parcelles. Leurs relevés permettront d'établir la cartographie souterraine de la Région Midi-Pyrénées.

### **Le Vivre Ensemble**

Parce que le bruit et les fumées peuvent engendrer des querelles de voisinage, nous vous rappelons au respect de ces deux arrêtés préfectoraux :

- Celui du 23 juillet 1996, concernant l'usage des différents appareils à moteur (jardinage et bricolage) qui sont autorisés dans les conditions suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. Ce texte ne s'applique pas si vous utilisez la faux ou la chignole à main !

- Celui du 22 février 1999 interdit l'incinération des végétaux coupés ou sur pied durant la période du 15 mai au 15 octobre.

### **Festivités organisées par la municipalité**

- Brandon de la St Jean le 22 juin à la salle polyvalente, dans une excellente ambiance, les grillades ont été appréciées.

- Rencontre de l'été, elle aura lieu le samedi 27 juillet, l'apéritif sera offert, après quoi se tiendra un repas dont les détails vous parviendront ultérieurement.

- Le Noël des aînés est prévu le samedi 14 décembre 2013.

- ❖ Les concours de pétanque sont organisés par M. Jean CASTET les 14 juillet et 15 août où seront admis les professionnels et les amateurs, attendus en grand nombre.

A noter la fermeture du secrétariat de la Mairie du 12 au 25 août 2013. En cas de besoin merci de contacter les élus.